

Le Comité des ONG sur la migration est membre de la Conférence des organisations non gouvernementales (CoNGO) en relation consultative avec le Conseil économique et social des Nations Unies. La mission du Comité des ONG sur la Migration est d'encourager la protection et la promotion des droits humains des migrants, conformément à la Charte des Nations Unies.

Nous constatons actuellement que ces droits fondamentaux de l'homme ont été violés par l'Ordonnance exécutive sommaire d'un État membre interdisant la migration de sept pays choisis à majorité musulmane. Apparemment moyen pour protéger un pays contre le terrorisme potentiel, l'injonction interdit toute migration des membres des États désignés, y compris ceux qui détiennent des permis d'entrée valides dans de multiples catégories, aussi bien qu'aux réfugiés dont les cas ont été soumis à un processus de contrôle minutieux qui dure souvent plusieurs années. Beaucoup d'entre eux ont été interdits de monter à bord des avions pour leur destination; Ils ont été enlevés de force des avions; Ils ont été forcés de signer des papiers dans une langue qu'ils ne comprenaient pas, renonçant ainsi à leur droit d'entrer dans le pays de leur destination; Ils ont été bloqués dans les aéroports et détenus de force pendant des heures et même des jours.

Le décret, arbitrairement et sommairement appliqué, est clairement en violation de plusieurs conventions de l'ONU interdisant la discrimination fondée sur la religion, la nationalité ou la race. Sur le plan personnel, ce décret détruira les familles dont le seul espoir contre les affreuses blessures qu'elles ont déjà subies a été la réunification éventuelle; il privera les enfants de la possibilité d'accéder à l'éducation et à leur épanouissement ; il empêchera les étudiants, les éminents savants, les artistes et les écrivains d'avoir des interactions créatives et productives qui enrichissent notre vie intellectuelle, sociale et culturelle avec leurs pairs; Il nous privera des contributions potentielles de ces migrants au développement d'une technologie importante; Il va nous priver de tous les projets entreprenants qui construisent l'économie d'un pays; Il privera le pays de l'assistance médicale dont il a grandement besoin pour ses enfants et pour le vieillissement de la population. Il s'agit d'un acte arbitraire, xénophobe, profondément nuisible qui, dans son mépris des promesses, sa violation de droits fondamentaux et des valeurs humaines qui nous sont chères, nous diminue tous. Il crée la division, diabolise et stigmatise comme des terroristes potentiels un groupe particulier de personnes sur la seule base de leur religion, leur origine ethnique et nationalité d'origine. Il sème la peur, la suspicion et l'instabilité partout.

Nous faisons appel aux Nations Unies et aux 193 nations dont elle est composée, Nations Unies nées des débris de la guerre, de la xénophobie, de la haine et de la violence, à condamner cet injuste et injurieux décret et à travailler pacifiquement avec tous les pays concernés, afin de trouver une solution mesurée et pacifique au bénéfice de toutes les nations et de tous les peuples partout.

Maria Pia Belloni-Mignatti, présidente

Au nom des organisations membres des ONG du comité sur la migration :

Et au nom de l'organisations partenaire Fédération des Centres Sociaux de France